

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

**Propriétaire-Gérant**  
**ALFRED REBOUX**

**ABONNEMENTS:**  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50  
Six mois... 26.50  
Un an... 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 18 fr.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

**Propriétaire-Gérant**  
**ALFRED REBOUX**

**INSERTIONS:**  
Annonces: la ligne... 25 c  
Réclames: ... 30 c  
Faits divers: ... 50 c  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces reçues à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITE et C<sup>ie</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

**Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:**

- A ROUBAIX, aux bureaux du Journal.
- A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (contrôle par les débris Saint-Etienne).
- A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
- A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
- A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 13 JUILLET 1881

BOURSE DE PARIS		11 JUL.	12 JUL.
<b>Service gouvernemental</b>			
3 0/0	85 85	85 10	
3 0/0 amortissable	87 00	86 80	
Amortissable nouveau	86 10	85 70	
4 1/2 0/0	114 90	115 00	
Emprunt 5 0/0	119 10	118 75	

  

Dépôts communaux		11 JUL.	12 JUL.
<b>Paris et C<sup>ie</sup></b>			
3 0/0	85 80	85 75	
3 0/0 amortissable	86 90	86 70	
3 0/0 amortissable nouv.	86 07	85 77	
3 0/0	419 37	419 25	
Banque de France	6890 00	6890 00	
Banque d'Escompte	834 00	827 00	
Hypothécaire	670 00	665 00	
de Paris	1260 00	1250 00	
Foncier Algérie	677 00	669 00	
Foncier France	1695 00	1690 00	
Mobiliers	730 00	703 00	
Général	740 00	738 00	
Union	1430 00	1407 00	
Suez	1700 00	1680 00	
Unifié	357 00	355 00	
Italie	91 35	91 35	
Russe 1877	93 1/2	93 1/2	
Landerbank	000 00	000 00	
Banque ottomane	645 00	643 00	
Chemins espagnols	735 00	731 00	
Chemins autrichiens	763 00	751 00	
Lombards	275 00	271 00	
Nord d'Espagne	595 00	582 00	
Saragosse	000 00	000 00	
Panama	600 00	600 00	

**DÉPÊCHES COMMERCIALES**  
Dépêches de MM. Busch et Cie, de Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grymonprez:

Havre, 12 juillet.  
Ventes 1 200 b. Marché raidissant.  
Liverpool, 12 juillet.  
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.  
New-York, 12 juillet.  
New-York, 11/4.  
Recettes 3,000 b.  
New-Orleans low middling 80 ./.  
Savannah 79 1/2

## BULLETIN DU JOUR

Le Sénat s'est occupé de la loi sur la presse; la Chambre, au cours de la discussion du budget, a refusé de prendre en considération un amendement tendant au dégrèvement de l'impôt foncier. Voilà les deux faits principaux de la journée parlementaire d'hier. Un autre fait, non moins important, était l'objet de la préoccupation de nos honorables: A quelle date le Parlement sera-t-il prorogé? A quelle date auront lieu les élections générales? Les Chambres, dit à ce propos le *Moniteur*, s'en iront définitivement le jour où le budget sera voté. Ce jour peut être prévu dès ce moment. Au Palais-Bourbon, on termine après-demain la discussion du budget des recettes. L'ensemble du budget pourra être envoyé au Sénat, le soir même. On sait que la commission des finances de la Chambre haute n'a pas attendu d'être saisie officiellement du budget pour commencer son travail. A cette heure, la commission et ses rapporteurs sont aux trois quarts prêts. En tenant compte du temps matériel que prendront l'impression de la loi des finances et du rapport de M. Corcier et de la discussion publique, on est en droit de prévoir que la session pourra être close vers le 23 juillet. Le départ des Chambres à cette date, c'est la fixation des prochaines élections au 18 septembre.

Dans une intéressante dépêche d'Oran que nous donnons hier, le *Temps*, qu'on ne saurait trop soupçonner de liéudeur à l'égard de M. Gambetta, insérait, par mégarde sans doute, quelques informations absolument inattendues sur son protégé M. Ferré. Voici la première: «La réunion du conseil général, convoqué extraordinairement pour statuer sur l'état de la province, promet d'être intéressante. On dit qu'il y sera produit des lettres et des dépêches qui justifieraient pleinement le gouverneur et rejetteraient toutes les responsabilités sur le ministre de la guerre.»

Que va dire la République française? Quels arguments invoquera-t-elle contre une accusation si nettement formulée? Il est vrai que le correspondant du *Temps* ajoute: «La situation de M. Albert Grévy, depuis la nomination de M. le général Saussier, est vivement commentée par l'opinion publique, qui réclame qu'on mette fin à la situation

actuelle.» Il y a donc contradiction. Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer, nous nous bornons à constater que de l'aveu même des feuilles gouvernementales, ministre de la guerre et gouverneur général ont été au-dessous de leur tâche, et que l'opinion publique voudrait être débarrassée de ces deux incapacités dangereuses.

Le *Temps* n'a pas, d'ailleurs, le monopole des informations curieuses. On a lu, en effet, hier la dépêche que le gouverneur général adressait à Paris. Or, elle peut se résumer ainsi:

Bou-Amema est actuellement à l'est s'il n'est pas à l'ouest, et marche sur le sud à moins qu'il ne se prépare à marcher sur le nord. Tels sont les renseignements officiels transmis par le commandant du 19<sup>e</sup> corps au ministre de la guerre! Que nous voilà joliment renseignés!

Les dépêches de Toulon nous apprennent aujourd'hui que l'escadre cuirassée est partie hier de ce port de guerre; l'interpellation du Bodan sera arrivée avant elle à destination. C'est demain, comme nous l'avons dit, que viendra cette grande affaire de la tribune de la Chambre. Peut-être saurons-nous d'ici-là ce que le gouvernement a résolu, non seulement contre Bou-Amema, mais encore contre M. Albert Grévy.

On s'occupe beaucoup à Rome, dans les sphères politiques et dans les journaux, du remplacement du général Cialdini. Un parti nombreux voudrait qu'on laissât l'ambassade italienne à Paris sans titulaire, pendant un temps déterminé; mais M. Depretis est loin de partager ces idées et est, au contraire, partisan d'une prompt solution.

S'il n'est pas pourvu immédiatement au remplacement du général Cialdini on enverra du moins Paris un homme politique qui aurait une mission spéciale extraordinaire. Le marquis de Noailles quittant Rome, la coïncidence de son départ avec l'acceptation de la démission du duc de Gaëte avait paru suspecte à quelques-uns, mais à tort, car M. de Noailles ne quittera pas l'Italie pour le moment. Il va simplement comme d'habitude à Castellamare et ne se rendra en France que vers la fin d'août.

## Encore une interpellation sur l'Algérie

Nous lisons dans le *Globe*, journal républicain:

On annonce une nouvelle interpellation à la Chambre sur les affaires de l'Algérie. Et pourquoi pas? Pourquoi n'aurions-nous pas une seconde interpellation, et même une troisième et une quatrième, tout aussi inutiles que la première? Sommes-nous éclairés sur ce qui se passe dans la France africaine? Connaissions-nous bien exactement l'étendue des pouvoirs qui ont été confiés au général Saussier? Que devient M. le gouverneur général civil? Que deviennent les dépêches? Où se trouve l'honorable Bou-Amema? Que fait-on du côté de Sfax et quel est au juste l'état de nos rapports avec le gouvernement Ottoman?

Voilà certes bien de quoi nourrir amplement une nouvelle interpellation! Mais, dit-on, c'est un député de la droite qui se propose d'interpellation. — Eh bien, passe pour un député de la droite! Que la lumière nous vienne de la droite, si elle ne peut pas nous venir de la gauche! Le grand malheur, c'est qu'elle ne viendra de nul part; et que les interpellations peuvent se succéder indéfiniment, avec toutes les variétés d'allures, portées à la tribune par la gauche, par le centre ou par la droite, sans produire aucun résultat.

C'est précisément parce que nous avons pris l'habitude de faire des interpellations stériles que nous les multiplions avec cette prodigalité. Aucune question n'est jamais vidée à fond. Aucune interpellation n'arrive au but; c'est par conséquent toujours à recommencer. Que faire avec une majorité incapable de donner le jour à un ministè-

lère vraiment politique et qui sait pertinemment qu'après avoir mis un cabinet en échec, il lui sera impossible d'en composer un meilleur? Cette majorité ne sait pas mieux porter sa responsabilité propre que les cabinets qu'elle enfante ne savent porter la leur. Quand nous avons changé de ministres, ce n'a jamais été après des votes du jour de blâme ou de défiance.

C'est même là l'une des originalités de cette période parlementaire. Les ministres ont passé, ils n'ont jamais été renversés. Ils se sont retirés devant la force des choses qui les poussaient dehors et devant les réclamations de l'opinion publique, jamais devant un vote de la Chambre.

Si M. le gouverneur général civil de l'Algérie croit un jour devoir revenir tout simplement à son banc de député, il y reviendra parce qu'il en sentira lui-même la nécessité urgente, mais non point parce que la Chambre le lui aura dit.

S'il est vrai, comme on l'assure, que M. Andrieux, préfet de police, s'apprête à quitter son ministère de la rue de Jérusalem, il s'en ira, emportant avec lui le vote éclatant de confiance que la Chambre lui a accordé dans sa séance du 11 avril, après l'interpellation de M. Pascal Duprat.

La Chambre n'a pas plus d'initiative politique que le cabinet lui-même. La majorité ne gouverne pas plus que le gouvernement. Ce sont les choses seules qui nous gouvernent, qui s'imposent, qui dictent bien ou mal leur loi à la Chambre comme au ministère.

## UN PARLEMENTAIRE.

Le *Temps*, qui est un journal très républicain, mais très modéré dans ses appréciations, et qui est loin d'être hostile à la famille du président de la République, constate aujourd'hui que la situation de M. Albert Grévy, depuis la nomination de M. le général Saussier, est vivement commentée par l'opinion publique qui réclame qu'on mette fin à la situation actuelle.

En bon français, cela veut dire que la situation de M. Albert Grévy est devenue absolument ridicule; qu'on sait parfaitement que le gouverneur général de l'Algérie a été invité à ne pas user des pouvoirs militaires que lui confère le décret de 1870 et à laisser toute sa liberté d'action au nouveau commandant du 19<sup>e</sup> corps, tant que l'insurrection algérienne n'aura pas été réprimée. En résumé, le gouverneur général commandant des forces de terre et de mer, M. Albert Grévy, est réduit à l'état de zéro. On le laisse dans son palais de Mustapha, à condition qu'il se contente de toucher ses appointements et qu'il ne prenne aucune mesure, qu'il ne donne aucun ordre aux généraux. Vit-on jamais situation plus humiliante? Et M. Albert Grévy, qui doit être très fatigué par le climat de l'Afrique et par ses multiples travaux, n'agit-il pas sagement en prenant un congé, comme ses amis le lui ont conseillé? On peut obtenir un congé avec solde entière aussi bien qu'avec solde demi-solde. On pourrait même faire voter par les Chambres une loi à l'usage spécial du frère du président de la République, décidant que les gouverneurs généraux civils de l'Algérie en congé jouiront d'une double solde. Ni la France ni l'Algérie ne regretteront les sacrifices faits en vue d'assurer des loisirs aussi longs que possible au fonctionnaire dont l'administration a livré notre colonie d'Afrique à l'insurrection, à la ruine et aux massacres.

## L'INSURRECTION ALGÉRIENNE

Un de nos amis, dit la *Gazette du Centre*, veut bien nous communiquer la lettre suivante, qu'il a reçue de son fils. Nous ne changeons rien à son document, dont la sincérité est évidente, et que les ciseaux officiels ont oublié de réduire au lacanisme optimiste des informations que nous transmettent les agences, sous le contrôle intéressé du gouvernement:

Mascara, 1er juillet.  
Mon cher père.  
Voilà deux mois que j'avais quitté Mascara; depuis, j'ai toujours couché sur la terre, sans quitter mes bottes. Pendant plusieurs jours, nous n'avions pour toute nourriture que 2 biscuits pour la journée; nous nous sommes battus à Chellala, à 22 étapes de Mascara; nous avons eu 50 chasseurs tués et 22 blessés. Dans mon escadron, il y a eu 2 morts, mais les autres escadrons ont été massacrés: tout un peloton a été tué à bout

portant; après le bataille nous avons compté 125 morts en tout; l'ennemi a bien perdu 500 hommes, ils tombaient comme des moutons, et, malgré cela, ils avançaient toujours sur nous et les chasseurs à 60 le plus écharpé, ceux qui étaient en face ont été tués tous.

La bataille a commencé à 8 heures du matin et a duré jusqu'à 2 heures du soir. Après la bataille, nous avons chargé les morts sur nos chevaux, après les avoir enveloppés dans la toile de nos tentes, et les avons enterrés sur le champ de bataille. Pendant la nuit, les Arabes sont venus à pied et ont coupé les mains et les pieds et la tête; autrement ils nous auraient fait mourir. On leur avait dit que nos baïonnettes étaient remplies d'eau.

Nous faisons 50 kilomètres sans trouver de l'eau, c'était là le difficile. Nos chevaux et nous sommes restés 3 jours sans boire; nous cravions de soif et de faim; il y a plusieurs de nos camarades qui se sont fait sauter la cervelle, tellement nous souffrions.

Après la bataille, toute la colonne s'est réunie à Graidez, où nous sommes restés deux jours; là nous avions de l'eau, mais depuis que j'ai quitté Seïda, je n'ai pas mangé de pain; nous n'avions que des biscuits et du riz; nous couchions à la tête de nos chevaux, la bride au bras.

Le lendemain de la bataille, les Arabes tiraient encore sur nous, il y a eu deux ou trois hommes tués; à Traïdey nous étions 5,000 hommes et autant de bêtes de somme; nous avions 2,000 chameaux, mais ce qui était pénible à voir, c'étaient les blessés; nous avons eu beaucoup de chevaux pris, le mien à toujours bien marché, mais plusieurs de nos camarades ont été obligés de marcher.

Il est fait très chaud, et nous partons toujours le matin à deux ou trois heures. Nous faisons en moyenne de quarante à cinquante kilomètres, et nous campons là où nous trouvons de l'eau et nous faisons souvent bouillir notre café avec du croûton de chameau pour tout combustible.

Lorsque nous sommes battus, les indigènes étaient très contents de nous. Nous avons eu un convoi de pris; les Arabes ont de grands bâtons avec un crochet en fer au bout, et ils nous passent à la barbe, et s'ils peuvent nous croquer, ils nous descendent de cheval. Ils cherchent à nous tuer, coupent les sangues et décampent en entraînant le cheval.

La bataille a eu lieu entre deux montagnards, et après on pillait tout ce que l'on trouvait; il y a un artilleur qui est passé sous-officier sur le champ de bataille; il a tué 30 indigènes d'un seul coup de canon.

Aujourd'hui, je suis revenu à Mascara pour rendre compte des blessés et prendre conseil de la ranson; je vais rejoindre mon régiment au premier jour. J'ai bien souffert et je crains de n'avoir pas fini, car les indigènes se révoltent toujours.

## QUEL DIEU!

Nous remercions M. Ferry d'avoir, à la veille des élections générales, osé dire lundi dernier, à la tribune du Sénat, cet abominable blasphème: «Vous parlez de Dieu, mais de quel Dieu?»

Il faut que la France chrétienne sache que le gouvernement actuel ne connaît pas plus le Dieu des chrétiens que le Dieu des Hindous.

M. le président du conseil. — La première question qui se présente et qui, sous forme d'interpellation, s'est produite à la dernière séance, et s'est répétée à la séance actuelle, est celle-ci: «Devoirs envers Dieu! MAIS QUEL DIEU!» (Exclamations bruyantes et protestations à droite. — Très-bien! à gauche.)

M. le baron de Ravignan. — Oser prononcer une pareille parole! Vous outragez la conscience de la France entière, monsieur le ministre! C'est abominable!

M. le président du conseil. — Modérez-vous, messieurs, je vous prie.  
M. le baron de Ravignan. — Supprimez-le tout de suite; ce sera plus vite fait.

M. le baron de Lareinty. — Il n'y a qu'un Dieu: c'est le Dieu des chrétiens! (Bruit à gauche.)

« Quel Dieu? » Dans la bouche du chef du gouvernement d'un pays comme la France, un pareil langage est un outrage à la conscience publique.

## UN COMBLE

C'est au journal *l'Oise républicaine* que se publie à Creil, que nous empruntons les curieux discours que voici:

BEAUVAIS — Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à eu lieu à Beauvais l'enterrement civil de l'enfant d'un ouvrier sabotier.

Au cimetière, une petite file, âgée de dix ans, a prononcé les paroles suivantes: Messieurs, Messieurs, «La petite Désirée Moreau que nous venons d'accompagner aujourd'hui jusqu'à cette tombe, n'avait encore que trois ans et demi.»

«Après la bataille nous avons compté 125 morts en tout; l'ennemi a bien perdu 500 hommes, ils tombaient comme des moutons, et, malgré cela, ils avançaient toujours sur nous et les chasseurs à 60 le plus écharpé, ceux qui étaient en face ont été tués tous.»

«Après la bataille, nous avons chargé les morts sur nos chevaux, après les avoir enveloppés dans la toile de nos tentes, et les avons enterrés sur le champ de bataille. Pendant la nuit, les Arabes sont venus à pied et ont coupé les mains et les pieds et la tête; autrement ils nous auraient fait mourir. On leur avait dit que nos baïonnettes étaient remplies d'eau.»

«Après la bataille, toute la colonne s'est réunie à Graidez, où nous sommes restés deux jours; là nous avions de l'eau, mais depuis que j'ai quitté Seïda, je n'ai pas mangé de pain; nous n'avions que des biscuits et du riz; nous couchions à la tête de nos chevaux, la bride au bras.»

«Le lendemain de la bataille, les Arabes tiraient encore sur nous, il y a eu deux ou trois hommes tués; à Traïdey nous étions 5,000 hommes et autant de bêtes de somme; nous avions 2,000 chameaux, mais ce qui était pénible à voir, c'étaient les blessés; nous avons eu beaucoup de chevaux pris, le mien à toujours bien marché, mais plusieurs de nos camarades ont été obligés de marcher.»

«Il est fait très chaud, et nous partons toujours le matin à deux ou trois heures. Nous faisons en moyenne de quarante à cinquante kilomètres, et nous campons là où nous trouvons de l'eau et nous faisons souvent bouillir notre café avec du croûton de chameau pour tout combustible.»

«Lorsque nous sommes battus, les indigènes étaient très contents de nous. Nous avons eu un convoi de pris; les Arabes ont de grands bâtons avec un crochet en fer au bout, et ils nous passent à la barbe, et s'ils peuvent nous croquer, ils nous descendent de cheval. Ils cherchent à nous tuer, coupent les sangues et décampent en entraînant le cheval.»

«La bataille a eu lieu entre deux montagnards, et après on pillait tout ce que l'on trouvait; il y a un artilleur qui est passé sous-officier sur le champ de bataille; il a tué 30 indigènes d'un seul coup de canon.»

«Aujourd'hui, je suis revenu à Mascara pour rendre compte des blessés et prendre conseil de la ranson; je vais rejoindre mon régiment au premier jour. J'ai bien souffert et je crains de n'avoir pas fini, car les indigènes se révoltent toujours.»

«Vous parlez de Dieu, mais de quel Dieu?»

«Il faut que la France chrétienne sache que le gouvernement actuel ne connaît pas plus le Dieu des chrétiens que le Dieu des Hindous.»

«La première question qui se présente et qui, sous forme d'interpellation, s'est produite à la dernière séance, et s'est répétée à la séance actuelle, est celle-ci: «Devoirs envers Dieu! MAIS QUEL DIEU!»

«Oser prononcer une pareille parole! Vous outragez la conscience de la France entière, monsieur le ministre! C'est abominable!»

«Modérez-vous, messieurs, je vous prie.»

«Supprimez-le tout de suite; ce sera plus vite fait.»

«Il n'y a qu'un Dieu: c'est le Dieu des chrétiens! (Bruit à gauche.)»

« Dans la bouche du chef du gouvernement d'un pays comme la France, un pareil langage est un outrage à la conscience publique.»

C'est au journal *l'Oise républicaine* que se publie à Creil, que nous empruntons les curieux discours que voici:

BEAUVAIS — Vendredi 1<sup>er</sup> juillet à eu lieu à Beauvais l'enterrement civil de l'enfant d'un ouvrier sabotier.

Au cimetière, une petite file, âgée de dix ans, a prononcé les paroles suivantes: Messieurs, Messieurs, «La petite Désirée Moreau que nous venons d'accompagner aujourd'hui jusqu'à cette tombe, n'avait encore que trois ans et demi.»

«Après la bataille nous avons compté 125 morts en tout; l'ennemi a bien perdu 500 hommes, ils tombaient comme des moutons, et, malgré cela, ils avançaient toujours sur nous et les chasseurs à 60 le plus écharpé, ceux qui étaient en face ont été tués tous.»

«Après la bataille, nous avons chargé les morts sur nos chevaux, après les avoir enveloppés dans la toile de nos tentes, et les avons enterrés sur le champ de bataille. Pendant la nuit, les Arabes sont venus à pied et ont coupé les mains et les pieds et la tête; autrement ils nous auraient fait mourir. On leur avait dit que nos baïonnettes étaient remplies d'eau.»

«Après la bataille, toute la colonne s'est réunie à Graidez, où nous sommes restés deux jours; là nous avions de l'eau, mais depuis que j'ai quitté Seïda, je n'ai pas mangé de pain; nous n'avions que des biscuits et du riz; nous couchions à la tête de nos chevaux, la bride au bras.»

«Le lendemain de la bataille, les Arabes tiraient encore sur nous, il y a eu deux ou trois hommes tués; à Traïdey nous étions 5,000 hommes et autant de bêtes de somme; nous avions 2,000 chameaux, mais ce qui était pénible à voir, c'étaient les blessés; nous avons eu beaucoup de chevaux pris, le mien à toujours bien marché, mais plusieurs de nos camarades ont été obligés de marcher.»

«Il est fait très chaud, et nous partons toujours le matin à deux ou trois heures. Nous faisons en moyenne de quarante à cinquante kilomètres, et nous campons là où nous trouvons de l'eau et nous faisons souvent bouillir notre café avec du croûton de chameau pour tout combustible.»

## LETTRE DE PARIS (de notre correspondant particulier)

Paris, le 11 juillet 1881.

C'est surtout quand on est pauvre qu'on tient à ce qu'on a. Aussi la majorité de la Chambre qui n'a d'autre titre à la reconnaissance des électeurs républicains que les lois sur l'enseignement, ne peut-elle se résigner à voir son œuvre profondément modifiée par le Sénat qui tombe dans le néant. Il faut cependant, qu'il en reste quelque chose devant le suffrage universel, s'écrie-t-on dans tous les groupes de la gauche, mais comment faire? En ce moment, trois systèmes sont en présence, celui du gouvernement, qui consiste à retirer purement et simplement le projet après le vote du Sénat; celui des modérés qui voudraient que la Chambre, acceptant les changements du Sénat, votât le 1<sup>er</sup>, parce qu'après la majorité pourrait s'en faire, nonobstant les modifications dont le Sénat garderait la responsabilité, un titre à la reconnaissance du pays. Enfin, celui des opportunistes qui proposent à la majorité de ne rien accepter de la rédaction nouvelle de l'Assemblée de Luxembourg, et de ne lui renvoyer le projet qu'à la toute dernière séance, afin que, ne pouvant se prononcer définitivement à son sujet, elle ait le renouvellement et les amendements demeurant non avoués, le projet brille de toute sa splendeur au moment des prochains scrutins législatifs.

Tant pis pour les affaires d'Afrique, pour nos négociations avec Londres, Rome et Madrid, pour les dégrèvements et le vote du budget, mais les lois édictées ci-dessus devant absorber toute l'attention de nos politiciens, M. Gambetta, aussi bien que M. Jules Ferry, MM. Georges Fauriol, Spuller et Davès n'ont pas d'autre souci. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire leurs organes. C'est à ce point que la masse du public, qui ne peut prendre la chose au sérieux, croit à une comédie pour changer le courant des préoccupations des frères et amis, et dirigées en ce moment du côté du projet de M. A. Grévy et de la retraite du général Farré que des lois d'enseignement. Ce ne sont pas, du reste, seulement ces lois qui sont menacées de rester sur le marbre, c'est également la loi sur la presse, dont l'amendement de M. Lenoël, déclarant punissable la provocation, a été voté à la Chambre, et qui, par conséquent, tend à remettre en question l'une des principales dispositions.

Ce chiffre de la majorité sénatoriale qui a déterminé le renvoi de l'article 24 à la commission, ne permet pas de supposer que la haute Assemblée se prononcera, à l'instar de la Chambre, pour l'incertitude de la provocation. Aussi est-ce uniquement afin d'établir un moyen terme entre l'amendement qui aurait pour résultat d'assimiler les provocateurs à l'incertitude principal dans le cas où la provocation serait suivie d'effet et l'absence de tout crime ou de tout délit décrétés par le projet de la Chambre, que des négociations sont entamées au sein de la commission sénatoriale avec l'appui du ministère. Celui-ci accepte, en effet, l'amendement de M. Lenoël à condition d'en adjoindre le texte. Mais il parait peu probable que la commission sénatoriale de M. Lisbonne et à plus forte raison la majorité de la Chambre, soit de cet avis, et si le projet doit, dans ces conditions, faire deux ou trois fois le trajet du Luxembourg au Palais Bourbon, il sera, à l'instar de la frontière du Maroc? La vérité est que l'on ignore non seulement l'objectif de Bou-Amema, mais que, suivant toute probabilité, les forces de son armée sont dispersées, si bien qu'on ne peut en évaluer exactement l'importance. D'ailleurs, n'avons-nous pas maintenant à pacifier la province de Constantine? Une dépêche qui n'a pas été démentie annonce qu'en Tunisie, à la frontière tunisienne, la ville de Negrine a été attaquée et détruite par les contingents insurgés en nombre considérable.

On dit à la Chambre que M. Martin, secrétaire général du gouvernement civil de l'Algérie, arrivé hier à Paris, était porteur d'un mémoire à l'adresse du président du conseil, destiné à renvoyer toutes les responsabilités sur le général Farré et l'autorité militaire. M. Martin, interrogé par quelques députés pour savoir si M. A. Grévy s'était résolu à donner sa démission ou au moins à prendre un congé, a répondu qu'au moment de quitter le palais Mustapha, le gouverneur civil s'était borné à lui recommander de bien dire à Paris qu'il avait en mains toutes les pièces capables de sa laver des accusations dont il était l'objet.

Vous verrez par les comptes rendus parlementaires, que la commission d'organisation de la préfecture de police est bien embarrassée. Comme elle ne brille ni par l'esprit d'initiative ni par l'énergie et que d'autre part elle est vivement sollicitée par M. Gambetta et la députation de Paris à l'effet de maintenir le statu quo, au moins jusqu'à la prochaine législature, elle a résolu de prier M. Constans de lui dicter le parti auquel elle devrait s'arrêter.

Naturellement M. Constans répondra que la solution de la question ne lui revient pas, qu'il est obligé de se tenir à l'écart, et qu'il s'agit uniquement de savoir si le statu quo...

## SÉNAT (Service télégraphique particulier)

Séance du lundi 11 juillet 1881

PRÉSIDENT DE M. LÉON SAY

### LA SÉANCE

A deux heures, M. le Président monte à la tribune et proclame M. Wurtz sénateur inamovible.

Le Sénat adopte après discussion le projet de résolution présenté par la commission de comptabilité du Sénat, tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 100,000 fr. en addition au budget du Sénat pour l'exercice 1